

Paris le 1662. Part ^{Hh.} H. Ornyge ce 18. de Jan. 1662

Monsieur

Ayant appris par un bruit semé icy depuis quelques jours, -
qu'on a porté plainte à Sa Majesté tres chrestienne d'un
accusé, en procédure de Justice par moy faite dans l'Eglise
des catholiques du lieu de Sigondas, J'ay cru, Monsieur, que Je
vous devois edifier sur ce sujet, et vous enuoyer un Extrait en
bonne forme de mad.^e procédure, afin que vous pussiez faire
voir à Sad.^e M.^{te} que les officiers de Justice que S. A. a établis
ne font rien dans cete Principauté que conformément aux Edits
de S. A. et à ce qui s'est tousiours pratiqué icy, et qu'en
cette rencontre Je n'ay rien fait au prejudice desd.^s
catholiques, Et partant que les plaintes qu'ils font ^{sur ce sujet} sont
plustot malicieuses que bien fondées,
vous verrez donc, Monsieur par mad.^e procédure que toutes Les
Parties du procès sont catholiques, voire mesmes Je vous dois dire
que toute La Communauté dud.^t Sigondas sans exception d'aucun
fait profession de Sad.^e Religion, Et nous observons entre

Nous, conformément aux Edits de S. A. que lors que Les parties plus plaident par devant nous sont d'une mesme religion, qu'il n'est pas necessaire que Le Commissaire par devant lequel se font Les formalitez, soit de leur religion, comme Elles ne peuvent pas demander que lors du Jugement du procès, Les Juges soyent en nombre esgal de chaque religion.

Vous y verrez, Monsieur, qu'il ne s'agissoit point d'une affaire Ecclesiastique, mais seulement d'un banc qu'une personne Laïque veut mettre dans Lad.^e Eglise, voire mesmes qu'il ne s'agissoit que de voir Le lieu ou elle veut mettre Led.^t banc, et voir si Led.^t banc occupe trop de place, et aussy de faire mesurer La capacite de Lad.^e Eglise, En un mot que Je n'y allois que pour voir, pour apres faire rapport a La Cour Lors du Jugement du procès, de ce que J'aurois veu, a quoy faire un Conseiller de La Religion estoit aussy competent qu'un Catholique.

Vous y verrez aussy, Monsieur, que bien loin que moy, ou quelque personnes de celles qui estoient avec moy, ayent commis quelque Irreverence dans Lad.^e Eglise, qu'au contraire nous y avons este avec autant et put estre plus de respect, que si Le Commissaire eut este Catholique, ayant este tous chapeau bas durant tout Le temps que nous avons demuré dans Lad.^e Eglise, quoy qu'il ne s'y fit aucun service.

Vous y remarquerez aussy que durant Le temps de mad.^e procedure J'ay trussians eu avec moy Les deux Prestres de Lad.^e Eglise, et deux officiers du Lieu qui sont Catholiques, Lesquels ont atteste et signe mad.^e procedure, comme Il vous plaira de voir.

Enadement Je vous dois dire, Monsieur, que s'il estoit vray comme on publie a Paris, que Lad.^e Eglise, eut este peeslee parce que des personnes de nostre Religion y sont entrees, que

Monsieur l'Evêque de Veyson, (dans le Diocèse duquel, est
situé led. lieu de Sigondas) ne permettroit pas que
continuat d'y célébrer la messe, comme on a toujours fait
de des puis, qu'auparavant Il ne l'eut rebénie, ce qu'Il
n'a pas songé de faire, Et si Il y avoit commis
quelque Irreverence, le vicairé et le secondaire du lieu
n'auroyent pas signé mad. procédure,

Voilà monsieur la pure vérité, d'où vous pouvez Inferer
que les catholiques d'Oréngz qui ont porté des plaintes au Roy
sur ce sujet, ne sont que quelques uns qui se plaignent
Incessamment pour parvenir à leur but, qui est que le
Roy soit persuadé que les catholiques sont icy très mal
traittez; Et en effet Il vous plaira de remarquer que
ce n'estoit point aux catholiques d'Oréngz de faire aucune
plainte pour ceste affaire, mais seulement à Monsieur
l'Evêque de Veyson, veu que pour la spiritualité, les
catholiques de Sigondas sont sous la conduite d'ed. Seigneur
Evêque, et non pas sous celui d'Oréngz, or ~~il est~~
led. Seigneur Evêque de Veyson ne fait aucune plainte
d'autant qu'Il a pris soin particulier de sçavoir comme la
chose s'est passée,

M. l'Advocat General est de retour icy depuis le 7. du
courant, et nous ayant fait comprendre qu'Il desiroit rendre
compte, ^{au Parlement de} de la deputation, et luy faire sçavoir que Monsieur
de Gant vient icy avec des ordres du Roy pour ^{faire} demolir les
baptions de la ville, et faire plusieurs autres choses, Il nous
requit de convoquer le Parlement, ce qui ayant esté
fait, le Parlement est assemblé depuis quatre jours, led.
M. Advocat n'a pourtant pas encore rendu aucun compte
de sond. voyage, ny parlé d'ed. ordres que Monsieur de Gant
porte, y ayant apparene qu'Il attend que mondit sieur

de Gant soit ^{arrivé} icy auparavant, De sorte que le
Parlement n'a encores fait autre chose que de travailler
à mettre en estat le procès qui a esté intenté contre les
particuliers qui, lors de feu le Roy fait pour la naissance
du Dauphin, ont excedé en paroles contre le respect de
S. M.^{te} tres chrestienne, Pour apres luyr led.^t procès
au premier Jour, & cependant pour faire voir qu'on
n'oublie rien pour buscher de se saisir des prevenus,
Monsieur l'Advocat General demandera paracatis à
tous les Parlements de France pour ce sujet, et S. M.^{te}
verra qu'à heureusement Il ne s'oblignera rien pour chatier
cette Irreverence.

Le Bureau a veu la Lettre qui a esté par vous écrite à M.^r
Lauzin, et a pris sur cela, de Libération, Laquelle vous sera
envoyée au premier Jour, Ensemble tous les actes necessaires
pour vous faire voir et à mess.^{rs} du Conseil de S. A. à quy
tous les deniers de S. A. qui ont esté receus icy par Monsieur de
Beauregard depuis le rétablissement du Bureau ont esté
employez, et qu'est ce qui reste entre ses mains, en ayant
rendu compte de la plus grande partie au mois de May
dernier par devant le Parlement et le Bureau conjointement
et estant en estat de rendre ausly compte du reste aujourdhuy
deuant les mesmes personnes, Desquels comptes Il
vous sera envoyez des extraits en bonne forme, qui vous
esclairciront de tout l'employ, ausly bien que de la rescepte

On nous fait craindre icy plusieurs maux, mais puis que
vous ne nous en dites mot, J'ay sujet de croire qu'il
n'en est pas tant comm'on dit, y ayant apparence que
vous, Monsieur, qui estes à Paris pour recevoir les choses qui
regardent cet Estat, ^{auriez} la bonte de nous faire savoir les
resolutions que le Roy pourroit avoir prises contre Iceulx,
Et nous suggerer ce que les corps et les particuliers de cet
Estat doivent faire pour prevenir ces ~~autres~~ orages, Je me
conduiray, Monsieur, suivant vos avis, et J'auray l'honneur
d'estre toute ma vie ^{avec respect} votre tres humble, et loes obéissant
Monsieur
Jeniteur
Nubierey